

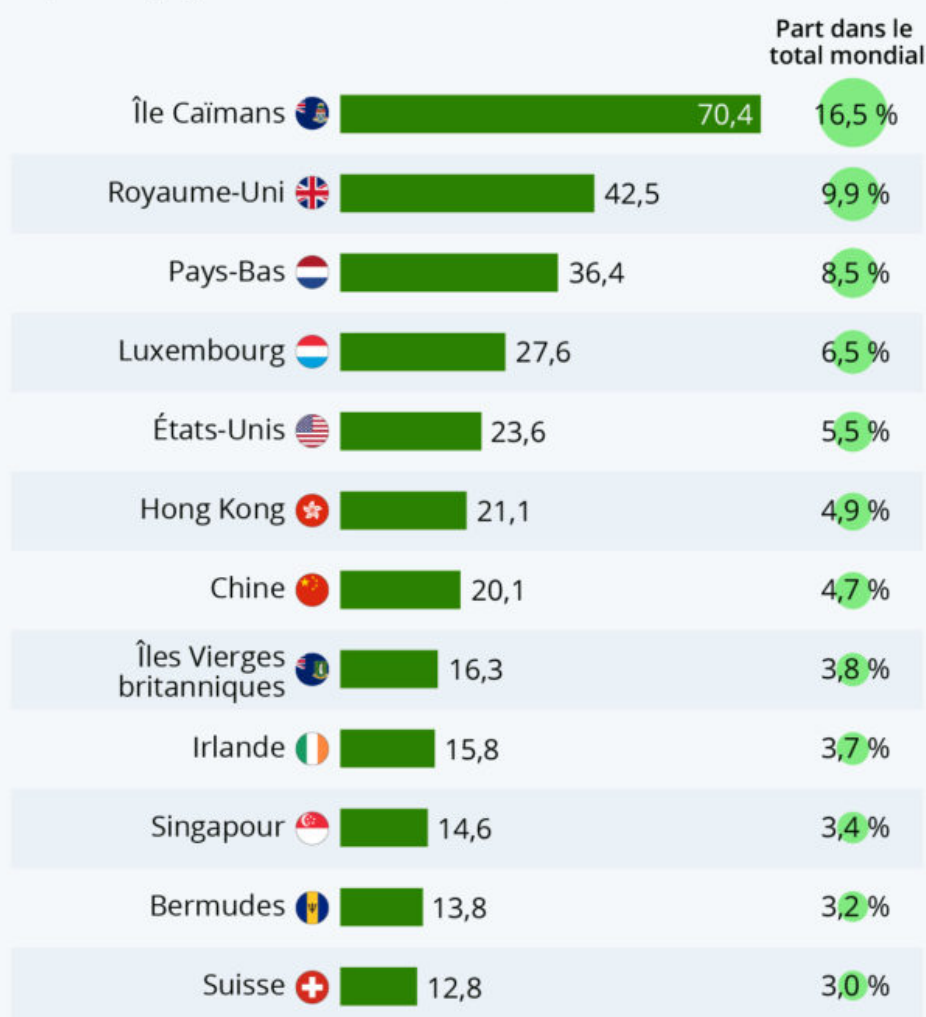
Écrit par le 25 novembre 2024

Les milliards qui disparaissent dans les paradis fiscaux

Écrit par le 25 novembre 2024

Les milliards perdus dans les paradis fiscaux

Estimation de la perte fiscale globale infligée à d'autres pays par les pays/territoires suivants, en milliards de dollars *



* en permettant l'abus à l'impôt sur les sociétés et l'évasion fiscale privée.

Abus à l'impôt sur les sociétés : basé sur les données OCDE de 2016.

Évasion fiscale privée : données des banques de 2018.

Source : Tax Justice Network



statista

Écrit par le 25 novembre 2024

Selon les estimations du rapport « [State of Tax Justice 2020](#) » récemment publié, le système fiscal mondial perd plus de 427 milliards de dollars par an (359 milliards d'euros) à cause des abus à l'impôt sur les sociétés et de l'évasion fiscale privée. Et ce sont de loin les îles Caïmans qui sont responsables des plus grandes pertes, à hauteur de 70,4 milliards de dollars, soit environ un sixième de l'ensemble des recettes perdues par les États à l'échelle mondiale. D'autres paradis fiscaux de renom comme le Luxembourg et les îles Vierges britanniques figurent également en haut de cette liste, mais c'est le Royaume-Uni qui se rapproche le plus des îles Caïmans. L'estimation du manque-à-gagner infligé par le pays est estimé à 42,5 milliards de dollars, soit dix pour cent du total des pertes fiscales dans le monde.

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)

Impôt sur le revenu : qui gagne quoi ?

Retrouvez, commune par commune, le détail des baisses d'impôts sur le revenu pour les villes de Vaucluse ainsi que celles de la Grande Provence.

Avec la réforme du prélèvement à la source, le Gouvernement a voté la baisse du barème de l'impôt sur le revenu dans la loi de finances pour 2020. De fait, il a appliqué cette baisse dès janvier dernier, alors qu'elle ne l'aurait été qu'en 2021 avec l'ancien système. Cette décision est destinée à profiter aux ménages les plus modestes parmi les redevables de l'impôt sur le revenu. La mesure bénéficie à 17,3 millions de foyers fiscaux pour un montant total de 5,2 milliards d'euros, soit une baisse d'impôt moyenne de 300 € par ménage.

Davantage de baisse chez nos voisins

En Vaucluse, cette mesure a concerné 131 827 bénéficiaires pour un montant total de 39,14 M€ et un gain moyen de 297 € par ménages. A part les Alpes-Maritimes (296 € de gain par ménage), il s'agit du plus faible avantage en Provence-Alpes-Côte d'Azur ([voir tableau I](#)). Nos voisins du Gard (301 €), de l'Ardèche (302 €) et de la Drôme (305 €) affichent également des gains supérieurs au Vaucluse.

Dans le détail ([voir tableau II](#)), c'est à Gignac que cette baisse bénéficie le plus aux ménages du département (404 €), devant Sannes (376 €), Buisson (366 €), Saint-Marcellin-lès-Vaison (358 €) et Modène (353 €). Pour les principales villes du Vaucluse, ces diminution d'impôts s'élèvent à 301 € à Orange, 298 € à Bollène, 293 € à l'Isle-sur-la-Sorgue, 286 € à Vaison-la-Romaine, 282 € à Valréas, 281 € à Carpentras, 277 € à Apt, 274 € à Avignon et 267 € à Cavaillon.

Poursuite de la réduction des impôts

Écrit par le 25 novembre 2024

Enfin, pour le bassin de vie d'Avignon et la Grande Provence ([voir tableau III](#)) c'est Sauveterre qui bénéficie des plus importantes baisses (356 €), devant Chusclan (332 €), Rognonas (331 €), Pujaut (330 €), Rochefort-du-Gard (327€) et Boulbon (323 €).

Dans les principales villes alentours, ces diminutions s'élèvent à 304 € à Châteaurenard, 300 € à Bagnols-sur-Cèze, 298 € à Villeneuve-lès-Avignon, 291 € à Arles, Saint-Rémy-de-Provence et Beaucaire, 285 € à Tarascon ou bien encore 283 € à Nîmes.

« Depuis 2017, le Gouvernement a massivement et durablement baissé les impôts de tous les Français, explique Olivier Dussopt, ministre délégué chargé des Comptes publics auprès de Bruno Le Maire, ministre de l'Économie, des Finances et de la Relance. Face à la période de crise que nous traversons, nous allons poursuivre la réduction des impôts pour tous les ménages. ».

Quelle baisse d'impôt pour les Vauclusiens?

Suite à la baisse du barème de l'impôt sur le revenu votée dans la loi de finances pour 2020, 17 millions de foyers fiscaux français sont concernés par cette décision du gouvernement. Par ailleurs, avec la mise en place du prélèvement à la source, cette baisse est applicable dès janvier, alors qu'elle ne l'aurait été qu'en 2021 avec l'ancien système.

En Vaucluse, **130 000 foyers sur les 140 000 imposables** du département vont bénéficier de cette baisse estimée en moyenne pour ces derniers à **299€** par ménages.